

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 46 (1917)

**Heft:** 8

**Rubrik:** Échos de la presse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 03.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Et j'ai vécu des jours tristes et sans beauté.  
Rarement de bonheur mon âme fut ravie ;  
Chaque épreuve aussitôt d'une autre était suivie.  
Ce fardeau, jusqu'au bout, je l'ai pourtant porté.

Quelquefois d'un regard je retourne en arrière,  
Je parcours les sentiers de ma longue carrière ;  
Étonné quand j'y trouve un petit coin de bleu.

Les hommes m'ont causé souffrance après souffrance ;  
Mes fautes plus encor. Mais je bénis mon Dieu  
Qui m'a toujours donné de garder l'espérance.

A. D.

---

## ÉCHOS DE LA PRESSE

---

*Les devoirs à l'école primaire.* — Lorsque l'écolier avance en âge et qu'il suit les cours moyen ou supérieur, la question des devoirs à la maison se modifie. Il est permis alors et, même, il est recommandé de lui donner de temps à autre quelques exercices supplémentaires qu'il fera en dehors de l'école. En effet, on peut sans inconvénient pour sa santé lui demander, après un repos convenable, de fournir un nouvel effort, *sagement mesuré* toutefois. D'autre part, et c'est là le point de vue vraiment intéressant, on doit exiger qu'il prenne l'habitude de se recueillir pour revoir et classer dans son esprit ce qui lui a été exposé et prouver ainsi qu'il a bien compris les leçons faites en classe. On doit aussi le laisser résoudre seul, sans explications préalables et sans aucun secours, les applications dérivant des leçons.

Mais tout est dans la mesure. Autant il convient d'approuver les devoirs donnés dans cet esprit, autant nous considérons comme devant encourir un blâme formel les maîtres inhabiles qui semblent croire que l'écolier, après sa journée de classe achevée, peut encore impunément être soumis à un travail continu de longue durée, comme si sa puissance d'attention n'avait pas de limites, comme si ses facultés doivent d'autant plus profiter qu'elles sont soumises à un entraînement plus intensif.

On objecte souvent, croyant dégager sa responsabilité, que l'on ne fait qu'obéir aux désirs des familles en donnant chaque jour aux enfants devoirs à faire et leçons à apprendre à la maison.

Cette défaite ne saurait être une excuse. Les maîtres ont pour devoir strict de résister à de semblables sollicitations qui dénatureraient leur rôle éducatif et compromettraient sûrement les résultats de leur enseignement. Ils doivent uniquement se diriger selon les données de la science pédagogique et n'admettre de contrôle effectif que celui de leurs chefs hiérarchiques. En appliquant les maximes de la psychologie, ils sont toujours assurés d'avoir l'appui et la défense de ces derniers, qui ne leur pardonneraient pas de recourir à des moyens empiriques ou à des subterfuges peu dignes de leurs fonctions.

Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que les heures consacrées aux classes sont toutes réservées, selon l'emploi du temps, à des leçons se rapportant au développement méthodique des programmes. On peut même dire qu'elles sont insuffisantes.

Or, si le maître donne des leçons à apprendre et des devoirs à faire à la maison, à quel moment compte-t-il faire réciter les premières et corriger les seconds avec tout le soin désirable ?

Dans la pratique, ou il ne fait ni l'une ni l'autre de ces deux choses ou, s'il les fait, ce ne peut être qu'au détriment des autres leçons et en négligeant de suivre l'emploi du temps qu'il a arrêté lui-même avec l'approbation de son inspecteur. Dans les deux alternatives, quel exemple déplorable de manquement à son devoir ne donne-t-il pas, aussi bien à ses élèves qu'à tous ceux, parents et autorités, qui le voient chaque jour à l'œuvre ?

Il y a plus grave encore : on se tire de ce mauvais pas en donnant des devoirs qui *occupent le temps* des enfants, mais qui ne peuvent leur être d'aucune utilité réelle. Comme ils sont insignifiants et de pure forme, on se contente de s'assurer qu'ils sont faits matériellement, sans s'inquiéter de la façon dont ils sont faits. Quant à l'enfant, comme il n'ignore pas que son travail ne sera pas vérifié sérieusement, il se borne à noircir du papier et ne porte aucun intérêt à des devoirs qu'il sait à l'avance destinés à demeurer sans sanction. Etrange éducation ! on en conviendra sans peine.

Si l'on examine des cahiers d'élèves, on voit la plupart du temps, avec un étonnement mêlé de stupeur, des pages entières remplies par des analyses grammaticales, par des conjugaisons de verbes, par des problèmes qui n'ont aucun rapport avec les leçons du jour, qui ne portent ni la trace de corrections, ni l'appréciation du maître, pas même son visa. Toutes ces besognes fastidieuses, à peine bonnes pour servir de trompe-l'œil, ne sont que des moyens commodes pour éviter les réclamations des familles, d'autant plus exigeantes qu'elles sont plus incompetentes.

Que l'instituteur prenne donc hardiment la responsabilité de ce qu'il doit faire ! Qu'il demande aux familles de lui faire confiance et de ne le juger qu'à ses œuvres ! Lorsque l'on aura constaté, non seulement son exactitude et son dévouement, mais encore les excellents résultats qu'il obtient par la sûreté de sa méthode, il aura tout le monde pour lui, et les demandes de devoirs et de leçons ne se renouvelleront plus.

Donc, pour nous résumer : *dans les cours moyen et supérieur, on peut donner à apprendre une très courte leçon chaque jour, mais une seule leçon ; deux ou trois fois par semaine, on peut exiger un devoir qui ne devra jamais demander plus d'une heure de travail, au maximum. Les devoirs devront toujours être des applications des leçons du jour ou au plus de la semaine ; ils devront être toujours soigneusement corrigés en commun dans la classe. Il serait peut-être bon de les faire sur un cahier spécial que l'inspecteur pourrait aisément examiner lors de ses visites.*

\* \* \* (Journal des Instituteurs.)

*L'emploi des moniteurs.* — Les moniteurs jouaient un rôle très important dans les écoles mutuelles. Pénétrés de cette vérité que la

parole vivifiante du maître constitue le meilleur enseignement, instituteurs et institutrices ont, de nos jours, une tendance marquée à tout faire par eux-mêmes : nous connaissons de jeunes intérimaires qui n'emploient pas de moniteurs.

Elles y voient des inconvénients possibles assez sérieux. Confie-t-on au moniteur une part de l'enseignement ? Il peut semer dans l'esprit de ses auditeurs des équivoques, des erreurs d'autant plus dangereuses que le maître les ignore. Son action est peu profitable parce qu'il manque d'autorité ; les bambins dont il s'occupe sont souvent distraits, et l'inattention est un commencement de mauvaise habitude.

Les inconvénients s'étendent au moniteur lui-même : privé partiellement de l'enseignement du maître, son instruction en souffre. Il prend facilement un ton de commandement, une aptitude à la domination, il peut devenir orgueilleux. Quand il signale les écarts de conduite de ses camarades, il pratique, en fait, la délation. Son éducation morale est rendue plus malaisée, si elle n'est pas compromise.

Le maître lui-même peut trop se reposer sur le moniteur ; il peut devenir moins actif, au grand détriment des résultats généraux et de son perfectionnement professionnel.

Faut-il donc renoncer aux moniteurs ? Non. Nul n'ayant le don d'ubiquité, leur emploi s'impose dans les classes à deux divisions et surtout dans les écoles à une seule classe. Il convient d'en tirer le meilleur parti possible en prenant des précautions appropriées.

Tout d'abord, il est entendu que l'instituteur seul garde la haute main sur l'enseignement : seul il est capable de distribuer les explications orales claires, nettes, précises, qui accompagnent chaque leçon. Équivoques et erreurs sont évitées quand on réduit le moniteur au rôle exclusif de répétiteur.

Le maître doit faire comprendre au moniteur qu'il lui attribue une mission faite de confiance : à lui de la considérer, non comme une corvée, mais comme une satisfaction personnelle, et de s'en acquitter avec un zèle constant. Souvent la confiance entraîne chez l'élève un effort moral éminemment profitable.

En prenant pour moniteurs des élèves différents, l'instruction de chacun ne pâtit guère ; les inconvénients sur la formation de leur caractère sont ainsi réduits au minimum. Si le moniteur comprend mal sa fonction ou en abuse, des observations opportunes, faites sur le vif, peuvent même exercer une influence heureuse sur son éducation morale. C'est affaire de doigté, de tact.

Une vigilance constante du maître est indispensable : si moniteur et élèves se savent observés, surveillés, s'ils sentent le regard du maître fuser sur eux, des abus ne se produisent pas.

Mais, dans la pratique, quelle mission précise peut-on confier au moniteur ? Utilisons son concours simplement pour le cours élémentaire et la section enfantine. Livrons les élèves du cours moyen à eux-mêmes quand le maître est occupé ailleurs ; ils feront ainsi, dans une certaine mesure, l'apprentissage du travail libre qui offre d'étroits rapports avec les exigences de l'existence de l'homme.

Au cours élémentaire et à la section enfantine, le moniteur servira de répétiteur pour la lecture mécanique, expliquée au préalable par le maître : surveiller l'exactitude de la lecture et exiger l'observation

des pauses de ponctuation est une tâche que peut remplir un bon élève. Le moniteur peut être employé, sous les mêmes réserves, pour la récitation individuelle des poésies et pour la conjugaison des verbes. On lui demandera de faire écrire des nombres simples, de faire effectuer des opérations simples au tableau noir. Les élèves font-ils un devoir écrit ou une page d'écriture ? Ce moniteur veille à la bonne tenue de la plume, signale une lacune ou une faute, donne une indication opportune. S'agit-il de la correction collective d'un exercice écrit dont le modèle est reproduit au tableau noir et que les élèves doivent rectifier eux-mêmes ? Ce moniteur indique les fautes oubliées, pour que l'élève les corrige ; il contribue ainsi à obtenir des devoirs mieux réussis et plus soignés.

Signalons un emploi du moniteur moins général, peu répandu d'ailleurs et cependant fort avantageux : le système de tutelle. Comme l'indique le terme, un grand élève est le tuteur d'un petit camarade, aussi bien aux heures de récréation que pendant la classe. Le tuteur protège son pupille ; il l'aide à surmonter les difficultés de sa tâche scolaire, il l'encourage, il suscite son effort. Ce dernier y trouve un profit certain. Le tuteur y gagne lui-même : en s'inquiétant des leçons et des devoirs du petit camarade, il consolide son acquis ; il se surveille un peu plus afin de devenir un bon modèle ; il acquiert la notion de la responsabilité ; il s'attache à son protégé : c'est un bénéfice sûr, l'expérience en témoigne.

Nous voudrions avoir convaincu les jeunes instituteurs et les jeunes institutrices que l'emploi des moniteurs rend de réels services, quand on sait les utiliser. Ils n'allègent pas la tâche du maître, dont la vigilance doit rester constante. Mais ils permettent de maintenir occupés, en haleine, tous les élèves des classes à plusieurs divisions ou des écoles à un seul maître : ils contribuent, par là même, aux progrès généraux de l'école, et l'éducation elle-même y trouve son compte.

(*Journal des Instituteurs.*)

\* \* \*

*L'Institut Jean-Jacques Rousseau.* — Dès le début de son existence, l'Institut a voulu être une école des sciences de l'éducation, ce qui représentait, à l'époque, une initiative toute nouvelle en Europe. Sa méthode de travail consiste en des conférences — au sens étymologique du mot — et il organise la collaboration du maître et de l'élève. L'étude, faite en commun, porte sur des cas concrets. C'est ainsi que M<sup>lle</sup> Descœudres et le D<sup>r</sup> Naville y ont exposé la question des enfants anormaux. Pour certains cours, on fait appel à des spécialistes, par exemple celui qui fut consacré à l'éducation sexuelle, ou celui qui s'occupa de l'enseignement religieux et auquel contribuèrent des ecclésiastiques de diverses confessions. Des étrangers vinrent du dehors, comme M. F. Brunot, le D<sup>r</sup> Paul Godin, qui traita de la croissance de l'enfant et de l'anthropométrie. M. Ch. Baudoin, qui envisagea la rééducation par l'autosuggestion. Parmi les Confédérés, citons MM. Vittoz et Schneider.

L'école Rousseau délivre à ses élèves un certificat d'études ou bien un diplôme. Ces titres, qui ne sont pas décernés par les établissements officiels, correspondent à un apprentissage précis et préparent à des

professions déterminées. Les cours sont répartis en quatre branches principales : éducation des petits, direction d'écoles, pédologie, protection de l'enfance. A ces spécialités s'ajoutent des études communes à toutes : psychologie, connaissance de l'enfant, hygiène scolaire, éducation morale. Enfin, l'école procède à des travaux pratiques et a déjà mis sur pied une Maison des petits, dirigée par M<sup>lle</sup> Audemars, et qui compte quarante-six enfants de 3 à 8 ans ; une consultation médico-pédagogique desservie par les docteurs Claparède, Naville, Boéchat et Godin ; une classe d'entraînement, pour enfants qui, sans être anormaux, ont besoin d'être instruits et éduqués individuellement. La consultation a déjà réuni 140 dossiers et la classe recrute 20 élèves.

L'Institut, d'ailleurs, n'est pas qu'une école. Il est un centre de recherches qui groupe et critique des documents, organise des enquêtes, comme celle sur la bibliologie, conduite par MM. Ferrière, Roubakine et Bovet. Il est un centre d'informations : il publie un journal, l'*Intermédiaire des éducateurs*, et entretient une bibliothèque technique. Il est un centre de propagande pour répandre les nouvelles méthodes pédagogiques : ses cours du soir sont très fréquentés ; il a donné des conférences à La Chaux-de-Fonds, en 1914, à Paris, en Sorbonne, il y a un mois, à Lausanne actuellement ; il organise des cours de vacances, dont le dernier obtint le concours de MM. Bally et Séchey. Enfin, il a publié la « collection des actualités pédagogiques », dont les volumes ont fait connaître au public de langue française Dewey, Montessori, Fœrster, Baden-Powell. Il édite des ouvrages, ceux de M<sup>lle</sup> Descœudres, et, tout récemment, l'*Instinct combattif* de Pierre Bovet, sans oublier non plus une série de jeux éducatifs.

On le voit, l'effort est à la fois méthodique et considérable. Mais l'Institut voudrait entrer en relations plus étroites avec les écoles du pays, faire œuvre pratique enfin ; il voudrait créer des bourses pour instituteurs, rayonner en Suisse romande au moyen de filiales, organiser une consultation « d'orientation professionnelle » ; mener des enquêtes de pédagogie pour les autorités cantonales, etc.

(*Journal de Genève.*)

---

## BIBLIOGRAPHIES

*Annales fribourgeoises, revue d'histoire, d'art et d'archéologie*, Fribourg, Fragnière, frères, éditeurs ; abonnement pour la Suisse, 4 fr. 80.

*Sommaire du N° 1, janvier-février 1917.* — Les mémoires de François Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse, de 1792 à 1797 : Gaston CASTELLA, prof. — Une description de la fête des Rois à Fribourg, en 1696 : Georges KÖNIG, Frère Cordelier. — Un vieux conte de la châtellenie de Gruyères (1409-1411) (*suite*) : Fr. DUCREST. — L'église des Augustins, à Fribourg : François PAHUD. — Société d'histoire, compte rendu des séances (novembre et décembre 1916) : F. D. — Bibliographie.

\* \* \*

*Revue des Familles*, H. Butty & Co, éditeurs, Estavayer.

*Sommaire du N° 11, du 17 mars 1917.* — Le 500<sup>me</sup> anniversaire de la naissance du B. Nicolas de Flue : J. T. — Le B. Nicolas de Flue